

DECRET N° 91-76 du 10 Mai 1991

Portant nomination de Monsieur Grégoire Gilbert GBENOU, en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 86-307 du 31 Juillet 1986 portant nomination de Monsieur Grégoire Gilbert GBENOU, en qualité de Vice Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-75 du 10 Mai 1991 portant abrogation du Décret N° 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Général Barthélémy OHOUENS, en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991, chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense (MECAGD), de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;

SUR proposition du Président de la République ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Mai 1991

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Grégoire Gilbert GBENOU, Vice Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin est nommé Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense chargé de l'intérim,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances,



Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MECAGD 2 MPEF 2 AUTRES MINISTERES 15
GCONB 2 SGG 4 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DCCT 1 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-
FASJEP-ENA INTERESSE 2 JORB 1.-